

Avenant Entrée / Sortie d'un locataire

1. Données concernant le bien loué

Rue/n° _____
NPA/lieu _____
Type de bien loué _____ N° de référence _____
Début du bail _____ Garantie de loyer _____

2. Entrée / Sortie

Locataire sortant:

Madame Monsieur

Nom _____
Prénom _____

Nouveau locataire:

Madame Monsieur

Nom _____
Prénom _____
Nationalité _____ Date de naissance _____
Rue _____ N° _____
NPA _____ Lieu _____ N° de tél. _____

3. Instructions pour la correspondance

Langue de correspondance: Allemand Français Italien Anglais

Envoi de la confirmation d'ouverture du compte

E-mail existant du locataire principal
 Nouvel e-mail _____

En choisissant l'envoi par e-mail, le titulaire du compte accepte les règles et risques connexes énoncés dans le formulaire **Transmission des ordres par e-mail et par téléphone** ci-dessous.

4. Envoi de l'avis de crédit

Telco Banque SA a le droit d'envoyer, à réception du dépôt de garantie, une copie de l'avis de crédit par e-mail au bailleur ou à la gérance, à l'adresse e-mail indiquée ci-dessous.

Remarque: si le bailleur est représenté par une gérance, l'avis de crédit est envoyé à la gérance.

5. Bailleur/propriétaire

Madame Monsieur Société

Nom/raison sociale _____

Prénom _____

Rue _____ N° _____

NPA _____ Lieu _____ N° de tél. _____

Adresse e-mail _____

Représentation par une gérance

Nom de la gérance _____

Rue _____ N° _____

NPA _____ Lieu _____ N° de tél. _____

Adresse e-mail _____

Le titulaire du compte confirme avoir pris connaissance du contenu des présentes conditions.

Dispositions générales

Les parties précédentes mandatent Telco Banque SA (ci-après dénommée la «Banque») pour ouvrir un compte d'épargne garantie de loyer conformément à l'art. 257e CO au nom du ou des locataires. Les parties déclarent avoir reçu les conditions générales de Telco Banque SA et les accepter dans le cadre de toutes leurs relations avec la Banque. L'ensemble des relations juridiques entre les parties et la Banque sont régies par le droit matériel suisse. Le lieu d'exécution et for pour les parties qui résident ou dont le siège est sis à l'étranger est à Schwyz. Le for exclusif pour l'ensemble des types de procédures est Schwyz ou le lieu de résidence/le siège de la partie défenderesse. Les attributions légales impératives demeurent réservées.

Locataire/titulaire du compte

Lieu/date _____

Locataire existant 1

Locataire existant 2

Lieu/date _____

Locataire sortant

Nouveau locataire

Bailleur/Gérance

Lieu/date _____

Signature du bailleur/de la gérance